

COURSE NATURE MaVieMonCoeurMonSoleil

07 juin 2024

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Organisation

La **COURSE NATURE MaVieMonCoeurMonSoleil** est une course nature organisé par l'association **MaVieMonCoeurMonSoleil**. L'**organisateur** peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire disponible sur le site, par mail à l'adresse moncoeurmaviemonsoleil@hotmail.com ou par téléphone au 07.69.90.19.02.

Article 2 : Date, horaires et parcours

La course nature MaVieMonCoeurMonSoleil se tiendra le 07/06/2024 à 19h45 sur deux parcours.

A 19h45 se tiendra la 1^{ère} course, la « Monta-filante » sur 13 km.

A 20h se tiendra la 2^{ème} course, la « Plélanaise » sur 8,5 km.

A 18h15 se tiendra la Pat' à course, course enfant de 600 m : 4 à 7 ans (gratuite)

A 18h30 se tiendra la Coco' run, course enfants de 1200 m : 8 à 13 ans (gratuite)

Le retrait des **dossards** se fera sur place à partir de 17h00. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Article 3 : Condition de participation

3-1 : Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à la **course nature MaVieMonCoeurMonSoleil** n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une **licence sportive** FFA, FFTRI, FFCCO, FFPM ou UFOLEP Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- d'un **certificat médical** d'aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Ce document (original ou copie) doit être daté de moins de un an à la date de la course, et ne peut être remplacé par aucun autre document attestant de son existence.

3-2 : Catégories d'âge

La **course nature MaVieMonCoeurMonSoleil** est accessible aux coureurs de toutes catégories.

La FFA a défini des catégories et distances autorisées par tranche d'âge.

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée [sur place ou à joindre au formulaire d'inscription].

Article 4 : Mode d'inscription

Les **inscriptions** se font en ligne sur le site **NEXT RUN** et le coureur pourra immédiatement vérifier que son nom apparaît effectivement sur la liste [lien vers la liste des inscrits mise à jour]. Possibilité de s'inscrire sur place 15 min avant les départs (1 euro supplémentaire)

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de 10 euros pour la « Monta-filante » et 8 euros pour la « Plélanaise ».

Inscription sur place de 5 euros pour la randonnée. (départ libre de 18h à 20 h)

4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence ou de son certificat médical.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

OU

Le remboursement des frais d'inscription peut être accordé sur présentation d'un certificat attestant d'une contre-indication médicale ou pour ceux qui auraient souscrit à l'assurance annulation (si un tel service est proposé) et en cas d'annulation dû au CO-VID 19.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs ainsi qu'une société d'ambulance privée. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire. Pour toute urgence, un numéro de téléphone sera mis à disposition de tous les bénévoles.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les **organisateur**s ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès du Crédit Agricole des côtes d'armor pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'**organisateur de l'évènement de running** en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Articles 7 : Chronométrage

La société **Chronowest** assurera le chronométrage au moyen du logiciel de son choix et de puces électroniques intégrées au dossard. Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement. La non-restitution du dossard à l'issue de l'épreuve entraînera une facturation de 10 euros au concurrent.

Article 8 : Récompenses

Les 3 premiers de l'épreuve (ou de chaque catégorie) recevront : un bouquet de fleur ainsi qu'un lot.

Chaque participant ayant franchi la ligne d'arrivée se verra remettre une récompense.

Les résultats de la course [*épreuve par épreuve*] seront disponibles à partir de 23h sur le site de **Chronowest** et sur la page facebook **maviemoncoeurmonsoleil**.

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous

peine de disqualification.

PROTOCOLE SANITAIRE ET CHARTE DU SPORTIF COURSE NATURE *MAVIEMONCOEURMONSOLEIL* 09/06/2023

Attention : **Objectif zéro déchets et protocole sanitaire.**

Il n'y aura pas de verres jetables aux ravitaillements pendant et après course. Prévoir votre gobelet. Des bouteilles de 1,5 L d'eau seront disponibles (manipulées uniquement par les bénévoles) afin de remplir vos gobelets, flasques etc, ainsi que des bouteilles de 25 cl d'eau, et sodas (bouteilles de 25 cl)

Parcours 13 kms : ravitaillement eau, soda et gâteaux emballés à usage unique à mi-parcours.

Parcours 8,5 kms : Pas de ravitaillement.

Mesures générales :

En cas de crise sanitaire due à la COVID 19 passée les mesures suivantes sont applicables dans le respect des directives existantes sur la distanciation physique et les comportements adaptés en matière sanitaire.

« L'association Maviemoncoeurmonsoleil » demande à l'ensemble des participants ainsi qu'au public de respecter les consignes nationales.

- 1) Mise en place de signalétiques au sol et signalétiques pédagogique plus barrières pour réguler le flux lors des retraits des dossards et inscriptions randonnée. (ouverture des retraits des dossards et inscriptions dès 16h à la salle omnisports
- 2) Mise en place de gel hydro-alcoolique à disposition.
- 3) Désinfection régulière des espaces utilisés.

Zone départ/arrivée :

En application des règles nationales de mesures sanitaire dans le cas ou la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne pourra être respectée (interdiction de jeter des détritrus sous peine de sanctions, « objectif zéros déchets »)

Ravitaillement :

Liquide : bouteilles d'eau 1,5 L gérées par les bénévoles afin de remplir les flasques, verres, bidons plus petites bouteilles de 25 cl par coureurs.

Solide : pas de self-service, portion gâteaux, cake, fruits pré-emballés.

Zone Médicale :

Espace dédié avec une ambulance et un équipage mise a disposition respectant les mesures sanitaires.

Ces engagements s'adressent aux participants ainsi qu'au public et également à tous les acteurs qui prennent part à la « course nature MaVieMonCoeurMonSoleil »

Dans l'optique d'obtenir l'adhésion de « tous » cette présente charte sera publiée sur le site « Next-run » et sera signée par tous les participants (coureurs et randonneurs) lors du retrait des dossards ainsi qu'à l'inscription de la randonnée.

« L'association MavieMonCoeurMonSoleil » vous remercie d'avoir pris le temps de lire cette charte.

Les membres de l'association